

aux changements survenus sur le marché canadien, mais plutôt à ce qu'elle ne pouvait plus vendre ses produits sur le marché des États-Unis, dont elle dépendait entièrement.

Pour ce qui est de la demande des requérants concernant l'imposition d'un droit de \$10 la tonne, on trouvera à la page 36 du rapport que j'ai déposé l'avis majoritaire de la Commission. L'extrait pertinent se lit ainsi qu'il suit:

En fonction de ce qui est considéré comme juste valeur marchande courante, franco à la mine ou à l'usine au Mexique, (principale source d'approvisionnement du Canada), un droit de \$10 la tonne, selon l'estimation du président de la *St. Lawrence Corporation of Newfoundland* comme étant nécessaire pour permettre des opérations rapportant un bénéfice d'environ \$5 la tonne, aurait une incidence *ad valorem* variant de 60 à 100 p. 100. Même si l'imposition d'un droit de \$10 la tonne était une excellente chose pour l'exploitation relativement modeste de Madoc, ce serait très probablement, de l'avis de la Commission, insuffisant pour permettre à la *St. Lawrence Corporation of Newfoundland* de faire concurrence au produit mexicain. Par contre cela nuirait aux consommateurs canadiens de fluor de calcium, particulièrement aux industries qui font concurrence sur les marchés d'exportation.

Par conséquent, la Commission n'a formulé aucune recommandation en vue de modifier les dispositions du tarif visant le spath fluor.

"LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DU CANADA POUR 1958"—DEMANDE DE NUMÉROS SUPPLÉMENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je demanderai au ministre du Commerce s'il a l'intention de mettre à la disposition des députés et des courriéristes parlementaires des numéros des *Perspectives économiques du Canada pour 1958*?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le nombre d'exemplaires des *Perspectives économiques du Canada* qui ont été imprimés ou, du moins, mult copiés l'année dernière est limité, et il n'est pas possible de donner suite à la demande de l'honorable député. Je ne disposais que d'environ 5 exemplaires. J'en ai déposé deux sur le Bureau de la Chambre. Un autre a été mis à la disposition des courriéristes parlementaires, mais il n'y en a certainement pas assez pour qu'on en distribue à tous les députés. Pareille requête n'a pas été faite à l'égard des *Perspectives économiques pour 1957*, et je ne m'attendais pas à ce qu'on en demande maintenant.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je tiens à formuler officiellement cette requête parce qu'il s'agit d'un document qui devrait être entre les mains des députés et de la population canadienne. En ce qui concerne la difficulté d'en produire d'autres exemplaires, elle n'est vraiment pas insurmontable. Il me

semble qu'au moins tous les députés devraient en avoir. J'estime aussi que les courriéristes parlementaires auraient droit de recevoir quelques exemplaires d'un document auquel on a attaché tant d'importance.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): J'aimerais, à ce propos, poser la question de privilège. J'ai fait inscrire un avis de motion au *Feuilleton* à ce propos. Il est vrai que la motion n'a pas été adoptée, mais si j'en crois mon expérience, la coutume veut que lorsqu'un gouvernement produit un document, même si la motion relative à ce document n'a pas été adoptée,—je présume que c'est par mesure de courtoisie,—il fasse parvenir un exemplaire de ce document à la personne au nom de qui figure l'avis de motion. Très tard hier matin, j'ai pu finalement obtenir un exemplaire du document déposé, mais celui-ci appartient à la Chambre. Il me reste toujours à recevoir un exemplaire à titre gracieux. L'an dernier, lorsque les circonstances étaient autres, le gouvernement n'éprouvait aucune difficulté à obtenir des centaines d'exemplaires.

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Cette question de privilège ayant été posée, je suis d'avis que quelqu'un devrait se charger de mettre les choses au point. Je me souviens de maintes occasions dans le passé où des exemplaires de documents ont été déposés par l'ancien gouvernement pour donner suite à des motions, alors que des exemplaires supplémentaires n'étaient pas mis à notre disposition.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CANADA-ÉTATS-UNIS—DÉCLARATION SUR LA RÉUNION DES MINISTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier l'honorable député de Niagara-Falls (M. Houck) m'a demandé si je donnerais à la Chambre un compte rendu des réunions tenues au début de la semaine dernière par la Commission conjointe canado-américaine sur le commerce et les affaires économiques. J'ai laissé entendre alors que, si la Chambre le voulait, je ferais un bref exposé et déposerais le communiqué dont la Commission a autorisé la publication, au terme de ses séances.

Je dépose donc des exemplaires de ce communiqué et j'ajoute que les séances de la Commission se sont poursuivies à Ottawa les 5 et 6 janvier. Les États-Unis étaient représentés à cette réunion par l'honorable Robert B. Anderson, secrétaire du Trésor; l'honorable Fred A. Seaton, secrétaire du département de l'Intérieur; l'honorable Lewis L. Strauss, secrétaire du département du